

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPOI  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE  
DE COMMERCE DE GROS N°3044 DU 24.05.07**

**Etaient présents :**

**Collège Employeurs :**

**Membres Titulaires :** Mme Decoeur-Michel (NAVSA), Groisy (UNCGFL), MM. Kitous-Orsini (Vice-président de la CPNEFP 3044), Koubbi (FNCPLA)

**Membres suppléants :** Mmes Chaput (Ucaplast), Dumont (FEDA), Peluso (FND)

**Membres représentés :** M. Flipo (FNAS) donne pouvoir à M. Koubbi qui l'accepte  
M. Mongin (FGMEE) donne pouvoir à Mme Decoeur-Michel qui l'accepte  
M. Hervouet (Fenscopa) donne pouvoir à M. Kitous-Orsini qui l'accepte

**Collège salariés :**

**Membres titulaires :** MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Delavat (FNAA CFE CGC), Musté (FGTA FO), Nakonezy (CGT), Perramant (CFDT), Trannois (Président de la CPNEFP)

**Membres suppléants :** M. Bellon (FEC CGT FO)

**Participants extérieurs :** Mme Grosset (OCI)

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2007**

Le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2007 est approuvé.

**2. Présentation par l'OCI de la suite de l'étude sur les formations qualifiantes existantes sur les métiers de chauffeur-livreur, vendeur, magasinier et attaché commercial/technico-commercial**

Mme Grosset présente les résultats de l'étude sur les titres professionnels existants sur les métiers de chauffeur-livreur, vendeur, magasinier et attaché commercial/technico-commercial.

M. Bellon demande s'il existe des conventions entre des organismes dispensant ces formations et la branche.

Mme Grosset répond que cela n'existe pas à ce jour. Elle ajoute que l'accessibilité par la VAE est parfois théorique, notamment pour certaines formations essentiellement destinées aux jeunes par la voie de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.

M. Kitous-Orsini fait observer que ces formations existent mais sont peu connues par les salariés et les entreprises. Il suggère qu'une communication puisse être faite. Il propose que chacun fasse remonter les titres estimés intéressants afin d'étudier une éventuelle proposition de l'OCI. Un tour de table est effectué sur cette proposition.

M. Bellon indique que, politiquement, la FEC CGT FO est plus favorable aux CQP qu'aux titres professionnels car, dans les CQP, il figure un niveau d'entrée et un niveau de sortie.

M. Nakonezy fait savoir qu'il n'est pas contre la proposition de communiquer sur les titres mais qu'il s'interroge sur la façon de toucher les salariés.

Mme Grosset indique que les entreprises concernées recevront des plaquettes et des mailings.

M. Koubbi fait observer qu'il existe deux problèmes :

- la communication vers les entreprises pour les informer de l'existence de ces titres,

- le commerce interentreprises est mal connu et on peut aussi espérer que la communication sur ces titres crée un attrait pour la branche chez les jeunes qui sont dans ces organismes de formation. Le fait de communiquer sur ces titres correspond donc à un réel besoin, dans l'attente des CQP. Par ailleurs, les chefs d'entreprise ne financeront pas une formation s'il n'y a pas de perspective d'évolution du salarié derrière.

M. Kitous-Orsini ajoute qu'il serait intéressant de regarder également les financements possibles sur ces titres.

M. Chiaroni indique qu'il lui paraît opportun de communiquer sur ce qui existe. Il précise qu'il ne souhaite pas faire des CQP pour faire des CQP, notamment lorsqu'il existe déjà des diplômes.

M. Bourne indique qu'il lui paraît nécessaire de diffuser l'information sur les titres existants.

M. Delavat ajoute que s'il existe un manque de connaissance de ces titres, il faut communiquer dessus mais qu'il ne faut pas se cacher derrière ça pour ne pas avancer sur les CQP.

Mme Grosset propose que l'OCI présente une proposition de support de communication et que la CPNEFP se prononce à ce sujet.

Cette proposition est acceptée. Une proposition sera présentée lors de la prochaine CPNEFP.

### **3. Plan d'étapes sur la mise en place de CQP**

M. Kitous-Orsini rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé d'établir un document reprenant les différentes phases de l'élaboration d'un CQP. Il présente donc la proposition de plan d'étapes envoyée avec l'ordre du jour.

M. Chiaroni indique que le choix de l'inscription au RNCP est un préalable à la construction du CQP.

Mme Grosset précise que la démarche proposée répond en tous points au référentiel RNCP. La CNCP regarde en effet la possibilité d'accès par la VAE et le référentiel d'activité et de compétences mais non la formation. La question se pose plus en termes d'ouverture ou non aux autres branches.

Après discussion, il est décidé de positionner le choix de l'inscription au RNCP au 10bis.

M. Bellon ajoute que la classification doit être proposée par la CPNEFP à la CPN.

Un document modifié sera renvoyé.

### **4. Discussion sur le choix des métiers**

Compte tenu du temps consacré aux précédents sujets, du départ de participants et de l'importance de ce point, il n'est pas traité et sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La prochaine réunion est fixée le 20 juin à 14h, avec à l'ordre du jour :

- bilan de l'activité de la CPNEFP en 2006,
- Proposition par l'OCI d'un support de communication sur les titres professionnels existants,
- Discussion du choix du/des métier(s) pour le(s) CQP

Le président  
M. Trannois

Le vice-président  
M.Kitous-Orsini